

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2023

ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN
SITUE 11 CITE DUVAL CADASTRE AZ 124

RAPPORT

La ville a décidé d'acquérir le pavillon situé au 11 Cité Duval à Antony sur un terrain d'une surface de 357 m² cadastré AZ 124 appartenant à une indivision composée de 6 frères et sœurs.

La ville d'Antony souhaite développer, à moyen terme, un espace harmonieux et qualitatif dans ce secteur aux abords des voies ferrées et de la gare Fontaine Michalon, récemment réaménagé.

La Ville est propriétaire de 11 parcelles sur les 18 présentes dans cette zone et souhaite poursuivre les acquisitions restantes. Cela permettrait la constitution d'une unité foncière et la réalisation d'un projet public cohérent.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'acquisition de cette propriété située au 11 Cité Duval au prix de 265 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférents.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 Juin 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANSY	à Mme FAURET	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. PEGORIER
Mme LEMMET	à M. FOYER	M. KALONJI	à M. BEN ABDALLAH
Mme ENAME	à Mme GALLI	Mme RAFIK	à M. SENANT
Mme EL MEZOUED	à Mme ROLLAND		

Conseiller absent :

M. DI PALMA est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



**OBJET : ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SITUE 11 CITE DUVAL
CADASTRE AZ 124**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

VU le plan de situation ;

VU l'estimation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 20 février 2023 ;

VU l'accord des propriétaires sur le prix en date des 5, 6 et 13 avril 2023 ;

VU l'avis favorable émis par la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et des Travaux ;

CONSIDERANT que la Ville est déjà propriétaire de plusieurs parcelles dans ce secteur ;

CONSIDERANT que la Ville souhaite poursuivre sa politique de réserve foncière dans ce secteur afin d'y réaliser, à terme, un projet public cohérent ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er : Approuve l'acquisition par la Ville du bien situé 11 Cité Duval, cadastré AZ 124, appartenant à Catherine NARDELLI, Martine NARDELLI, Corinne SALES, Anne DE VRIES, Daniel NARDELLI et Pascal NARDELLI, au prix de 265 000 € (DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS).

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous actes y afférents.

ARTICLE 3 : Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget des exercices concernés.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

[Signature]